



## Uccle Natura Vélo

Après « Uccle c'est le pied ! », éditée en 2006, voilà « Uccle, Natura Vélo ».

Cette brochure, réalisée par l'ACQU asbl (Association de Comités de Quartiers Ucclois) et SOS Kauwberg-Uccle Natura, à l'occasion de la Semaine de la Mobilité 2008, n'a d'autre ambition que de vous faire découvrir quelques « espaces verts » remarquables de la Commune d'Uccle : parcs, sites semi-naturels et zones Natura 2000.

Le sud de la commune d'Uccle possède, en effet, un vaste ensemble de zones boisées et ouvertes. Certaines sont protégées par le réseau européen Natura 2000, réseau qui fut créé par l'Union européenne dans le but de stopper la perte de la biodiversité en Europe.

*Pour rappel, c'est en 1992, lors du Sommet de la Terre organisé par l'ONU à Rio de Janeiro, que fut signée la Convention sur la diversité biologique (aujourd'hui ratifiée par 150 États). Son objectif est la conservation de la biodiversité, son utilisation durable et le partage équitable des richesses qui en découlent.*

Alors, nous vous invitons à prendre votre vélo et partir à la découverte de ce réservoir de richesses naturelles en empruntant un itinéraire d'une douzaine de kilomètres qui vous permettra d'explorer seize sites exceptionnels ucclois.

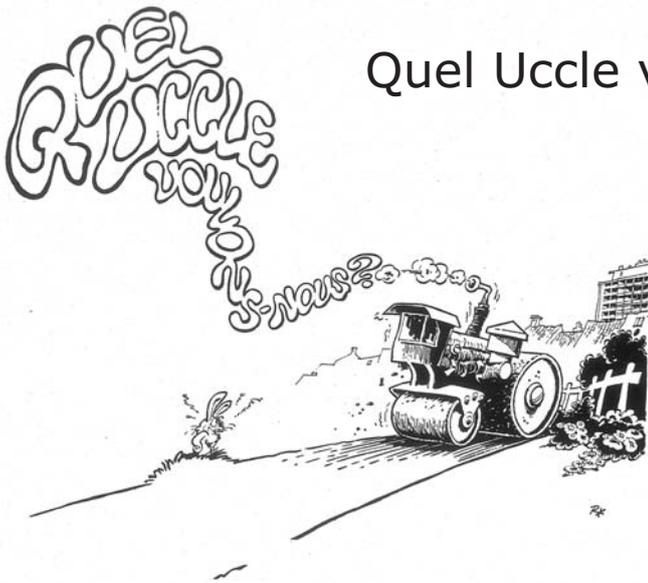
Vous trouverez, dans ce fascicule, une carte qui vous aidera dans votre démarche à la recherche de ces sites, pour la plupart classés, ainsi qu'une petite description des sites choisis.

L'itinéraire proposé respecte les sites naturels ; il contourne les espaces verts ou n'autorise éventuellement leur traversée que « vélo à la main ».

Vous ne pourrez peut-être pas visiter tous ces sites en une seule promenade car nous avons voulu vous proposer un itinéraire qui relie zones vertes et sites Natura 2000...

Aussi, nous vous proposons de rechercher des informations complémentaires sur « internet » ainsi que des références bibliographiques (voir page...) pour les sites que vous aimerez visiter ultérieurement.

Bonne promenade...



## Quel Uccle voulons-nous ?

Notre commune, par un concours de circonstances géographiques et historiques exceptionnelles, a pu conserver de nombreux espaces verts promis à l'urbanisation spéculative ou aux projets autoroutiers dont le projet « Périphérique Sud » (début des années 1970) qui était fondamentalement un projet d'autoroute intra-urbaine reliée notamment dans le Kawweg au projet de l'autoroute Uccle-Waterloo débouchant finalement dans le vieux cimetière du Dieweg.

Les options déterminantes de nombreux comités de quartier (relevant de l'ACQU, d'Inter environnement-Bruxelles et de l'ARAU) soutenues par quelques hommes politiques éminents (dont principalement Jacques Van Offelen, Serge Moureaux et Guy Cudel) ont ainsi eu raison de ces projets fous qui auraient hypothéqué la qualité de vie et la santé de milliers d'habitants des communes du Sud et de l'Est de la Région Bruxelles-Capitale (voir le Livre Blanc de l'ACQU « Périphérique Sud » édité en octobre 1978).

Nous avons donc décidé, en cette semaine de la mobilité 2008 et plus particulièrement ce dimanche sans voiture du 21 septembre, de rappeler ces événements qui permettent aujourd'hui à la commune d'Uccle et à la Région de mettre en œuvre une réelle politique de sauvegarde des espaces verts, condition indispensable pour freiner la chute inquiétante de la biodiversité.

Le parcours prévu ne permet évidemment pas de visiter tous les espaces verts ucclois ; il permet néanmoins de prendre conscience de la diversité de leurs qualités écologiques, condition indispensable à la réalisation d'un maillage écologique digne de ce nom.

Le combat continue tant la mise en place d'une ville écologique basée sur des valeurs humanistes tarde à se concrétiser. Nous tenons beaucoup à promouvoir

un projet culturel de ville où l'homme et la nature cohabitent.

Aussi nous terminerons notre éditorial en faisant allusion à un ouvrage de référence « La Nouvelle Alliance » d'Ilya Prigogine et d'Isabelle Stengers, édité en 1979 (et dont très peu de gens se souviennent encore) et un extrait de texte qu'I. Prigogine (Prix Nobel de chimie 1977 et Citoyen d'Honneur de la commune d'Uccle) nous avait fourni lors de sa conférence (13 novembre 1984) au Centre Culturel d'Uccle à l'occasion du Xe anniversaire de l'ACQU.

*« Le savoir scientifique se découvre aujourd'hui « écoute poétique » de la nature, processus naturel dans un monde ouvert.*

*La science classique voyait le monde comme une sorte de grande machine dans laquelle tout était prévisible, où passé et futur ne se distinguaient pas. Dans un tel système, l'homme, sa culture et son art trouvaient difficilement leur place. Au contraire, dans un monde où nous découvrons de plus en plus de temps, l'irréversibilité, le devenir, la réalité de l'histoire, s'établissent des passerelles entre ce qu'on appelait les deux cultures, d'où un nouveau type de dialogue de l'homme avec la nature, et une remise en cause de la société prométhéenne. On ne peut plus en effet concevoir notre avenir sans revoir nos conceptions sur la nature, nos rapports matériels avec elle, sans nous interroger fondamentalement sur les impacts en tous genres que nous produisons, sur les multiples techniques que nous mettons en œuvre (nature automate).*

*Le temps aujourd'hui retrouvé c'est aussi et ainsi le temps de l'alliance de l'homme avec la nature.*

*Si la science elle-même invite aujourd'hui le scientifique à l'intelligence et à l'ouverture, si les alibis théoriques au dogmatisme et au mépris ont disparu, il reste la tâche concrète, politique et sociale, de créer les circuits d'une culture. »*

Nous avons la conviction que beaucoup de choses restent à faire si nous voulons éviter, comme bien des savants l'envisagent, aujourd'hui, la « sixième extinction ».

Nous sommes bien décidés à continuer activement notre activité d'initiation à la nature dans un projet de ville humaine.

Bernard Jouret,  
Président de l'ACQU.

**« Itinéraire a »  
du Cimetière du  
Dieweg au marais  
du Broek**

À partir de l'entrée du cimetière suivre le Dieweg jusqu'aux feux pour rejoindre l'avenue Jean et Pierre Carsoel. Emprunter celle-ci à droite et descendre jusqu'à la rue Basse que l'on prend à droite jusqu'à la rue des Pêcheurs au niveau du plateau et passage protégé ; à droite, c'est le chemin des Pêcheurs qui mène au Broek.



**« Itinéraire b »  
du marais du Broek  
à l'étang du  
Coudenborre**

Reprendre la rue des Pêcheurs qui est pavée jusqu'à la chaussée de St-Job.



Remonter cette dernière par la gauche, en passant devant le lion, jusqu'à



l'étang du Coudenborre. Celui-ci est dissimulé par des arbustes, peu visible, il faut le chercher, aux abords du ruisseau du Geleytsbeek.

**« Itinéraire c »  
de l'étang du  
Coudenborre au  
Kauwberg**

Continuer la chaussée de St-Job, passer le feu rouge, l'entrée du Kauwberg se fait à droite, après la pharmacie, par le chemin pavé et le pont qui passe sous le chemin de fer.



# 1. CIMETIÈRE DU DIEWEG

## Description générale

Ce cimetière orienté plein sud plonge vers la vallée du Geleytsbeek et fait face au Kauwberg. Après l'arrêt des inhumations, l'entretien du cimetière se limita aux allées de sorte que la nature y a repris ses droits, formant un mélange riche tant en espèces d'origine ornementale provenant des plantations qu'en espèces indigènes. Tout cela au milieu de monuments funéraires néo-antiques, classiques, néo-gothiques ou art nouveau, réalisés par de grands architectes du début du vingtième siècle.

## Historique

Premier cimetière non confessionnel créé à Bruxelles en 1866, il fut désaffecté en 1945. Il fut alors destiné à être le point de départ d'une autoroute Uccle-Waterloo, un viaduc devant traverser la vallée. L'abandon du projet de ring sur le territoire d'Uccle et des autoroutes liées permit sa sauvegarde. Une pelouse de 64 ares bordant la rue Basse fut lotie en 1988. Le cimetière du Dieweg a été classé comme ensemble et site en 1997.

## Place dans le maillage vert

Le cimetière forme un ensemble d'une grande richesse biologique. Le sol sableux et les nombreuses sépultures abandonnées le transformèrent en une sorte de sous-bois ouvert, aux espaces aérés dans lequel de nombreuses espèces végétales ont trouvé un biotope favorable. On y trouve ainsi quelques raretés botaniques.



## Action des associations

Les Amis du Cimetière du Dieweg ont étudié et valorisé le site, publié des documents et brochures (Acidu asbl Brigitte VERMAELEN - 8 rue De Broyer - 1180 Uccle - 02 3320729).

## Pour en savoir plus

Voir le livre édité par les Monuments et Sites, disponible entre autres à la librairie du Dieweg (actuellement épuisé)



## 2. MARAIS DU BROEK

### Description générale

C'est une zone humide d'un demi hectare où l'eau se trouve à quelques centimètres du sol, la nappe aquifère affleure le terrain gorgé d'eau. Son niveau fluctue selon les saisons et les précipitations ; des ruisseaux y coulent en hiver, les mares sont alors remplies d'eau mais peuvent être à sec en été. C'est un milieu typique de fond de vallée brabançonne, très important pour la biodiversité et pour l'absorption des pluies dans la vallée lors de forts orages. C'est un bassin d'orage naturel.



### Historique

Au siècle dernier, le plus grand étang d'Uccle occupait tout l'espace entre le chemin des Pêcheurs, la chaussée de Saint-Job et la rue Basse. Il a été remblayé vers 1920 lors de l'élargissement de la chaussée de Saint-Job. L'ancien étang a été partiellement loti et bâti, sauf les terrains qui devaient se trouver sous le futur viaduc autoroutier. Après l'abandon du projet, cette zone s'est reboisée spontanément.

### Place dans le maillage vert

Il est situé en zone verte au PRAS. Les mares permettent la reproduction de nombreux insectes et batraciens, les plantes typiques des fonds humides ont conquis le milieu : angélique, iris des marais, plantes herbacées des marais (carex, joncs...). C'est un lieu de reproduction des tritons et grenouilles où de nombreux oiseaux insectivores viennent profiter de la nourriture abondante.

### Action des associations

Le Broek a été pris en charge et géré à l'initiative de Dédée Speetjens dès 1995, avec l'aide de riverains et de SOS Kawberg. Cette association lui a ensuite succédé dans la gestion du site, avant de confier cette mission à la Régionale Natagora Bruxelles, en 2008. Le rachat du terrain par la Commune d'Uccle pour en faire une réserve naturelle est en bonne voie.



### Pour en savoir plus

Contact pour participer aux gestions avec Natagora : Stéphane Fumières (0496/70 97 19) - [www.natagora.be](http://www.natagora.be)



## 3. ÉTANG DU COUDENBORRE

Ancienne  
propriété  
Spellemans

### Description générale

Cet étang, situé en contrebas du Kauwberg, est alimenté par de nombreuses sources d'eau claire filtrée par les sables bruxelliens du Plateau du Kauwberg. Le patronyme « Coudenborre » signifie d'ailleurs « source froide ».



### Historique

L'étang faisait partie de la propriété Spellemans, située face au grand étang de Carloo et dont le château a été démoli vers 1970. À droite de l'étang, on observe l'entrée d'une ancienne glacière enterrée dans laquelle on conservait jusqu'en été, avant l'invention du frigidaire, les blocs de glace découpés l'hiver. Celle-ci a été classée en 1995.



### Place dans le maillage vert

Il est situé en zone verte au PRAS. De nombreuses sources alimentent l'étang. Leur important débit s'observe au déversoir de l'étang visible depuis le trottoir. Le Geleytsbeek reçoit ainsi une eau claire d'excellente qualité, ce qui rend le ruisseau attractif à une avifaune spécifique ; ainsi la jaune bergeronnette jaune des ruisseaux se nourrit d'invertébrés pêchés dans le lit du cours d'eau.

### Action des associations

Le cercle d'histoire d'Uccle a sauvé l'un des 2 lions qui ornaient l'entrée du château. Celui-ci a pris place sur un socle, au milieu de la pelouse du square au bas de l'avenue de la Chênaie. Bruxelles Environnement a transformé la glacière en un site d'hivernage pour les chauves-souris dans l'espoir que celles-ci viennent y gîter.



### Pour en savoir plus

Monuments sites et curiosités d'Uccle (Édit. Cercle d'Histoire) – [www.ucclesia.be](http://www.ucclesia.be)



### « Itinéraire d » du Kauwberg au plateau Avijl

*Reprendre (ou poursuivre) la chaussée de St-Job ; après le pont du chemin de fer, prendre à droite l'avenue Dolez. Passer le carrefour et continuer tout droit par la vieille rue du moulin. Sur votre gauche, dans le tournant après les maisons, un escalier mène à l'une des entrées du plateau Avijl .*



### « Itinéraire e » du plateau Avijl au Parc Fond' Roy

*Continuer la Vieille rue du Moulin et très rapidement, sur la droite, au coin de l'avenue d'Andrimont se trouve l'entrée de la ferme d'Uccle et du parc Fond' Roy.*



### « Itinéraire f » du Parc Fond' Roy au Bois de Verrewinkel

*Prendre la rue d'Andrimont à droite jusqu'au cul de sac et continuer sur le chemin tout droit qui arrive sur la route du vallon d'Ohain*

*Au carrefour prendre tout droit l'avenue Wellington et rapidement la 1ère à droite : avenue de Foestraets après quelques mètres prendre à gauche l'avenue Napoléon.*

*Au carrefour suivant (avec l'avenue des Églantiers – à votre gauche, l'école du même nom) continuer tout droit et poursuivre à droite par l'avenue Maréchal Ney pour arriver sur la place de la St-Alliance (fort boisée) et passer devant l'église. Au rond-point descendre tout droit l'avenue Maréchal Ney jusqu'à l'avenue du Gui. Face à vous, à gauche de la jolie fermette blanche aux volets bleus se trouve l'entrée du bois de Verrewinkel*



## 4. KAUWBERG

### Description générale

Ce vaste espace vert semi-naturel occupe une cinquantaine d'hectares entre l'avenue Jacques Pastur, la chaussée de Saint-Job, les avenues Dolez et de la Chênaie. Il est constitué de prairies pâturées, de potagers, d'une ancienne sablière, de zones boisées et de zones humides, son altitude varie de 60 m à 101 m. Il a servi de point d'observation et de défense anti-aérienne en 1945. Son relief mouvementé résulte de l'exploitation de son argile par une briqueterie itinérante.



### Historique

Le Kauwberg formait une lande (Heegde) vouée à la « vaine pâture » par les petits paysans locaux. Il fut ensuite exploité pour le sable, la fabrication des briques, diverses cultures et potagers tout en étant aussi largement pâturé. Les projets autoroutiers ont empêché son urbanisation et l'abandon de ceux-ci ont permis de conserver ce joyau semi-naturel.

### Place dans le maillage vert

La diversité des milieux, les uns ouverts comme une partie de la zone humide, les prairies humides, les prairies sèches et les prairies pâturées, les autres fermés, comme les fourrés et bosquets, sous-bois et jeunes bois de recolonisation expliquent la richesse biologique et botanique du Kauwberg.

### Action des associations

SOS Kauwberg (et anciennement la LAK – jusqu'en 1997) ont défendu le site et fait la promotion de ses qualités paysagères, de sa valeur sociale, patrimoniale et biologique. Après de multiples péripéties, depuis 1986 (et un projet de réalisation d'un golf et de lotissements), actions, fêtes, pétitions, etc., le Kauwberg est aujourd'hui protégé par ses nombreux statuts, en particulier Zone Spéciale de Conservation Natura 2000.

### Pour en savoir plus

Un livre publié en 2007 « Le Kauwberg une campagne à Bruxelles », et la revue trimestrielle, édités par SOS Kauwberg – rue Geleystsbeek, 29 – 02/374 60 34 – [www.kauwberg.be](http://www.kauwberg.be)



## 5. PLATEAU AVIJL

### Description générale

Ce bel espace vert semi-naturel occupe une superficie de huit hectares entre la Montagne de Saint-Job et la rue Jean Benaets. Il est bordé à l'ouest par le mur de l'ancien château de Carloo ou Wanzijn et fait face au Kauwberg dont il était séparé, jadis, par une zone humide qui a été asséchée et lotie. Le sommet du plateau culmine à 85 m d'altitude.

### Historique

Avijl aurait une origine ancienne, le plateau jouxtait le chemin de Nivelles (Navel, Navijl), avant le tracé de la chaussée de Water-



loo. Le plateau était cultivé et pâturé depuis le Moyen-Âge. Dans les années 1960, un promoteur fit le projet de le couvrir d'immeubles à appartements, mais comme il fit faillite, un seul immeuble fut construit. Les terrains ont ensuite été acquis par la commune d'Uccle dans le but d'y construire du logement social. Un plan d'aménagement du site (PPAS) décidera prochainement des aménagements et de son sort.

### Place dans le maillage vert

Le plateau Avijl est un espace de liaison entre les zones Natura 2000 du Kauwberg et du Parc Fond' Roy. La colonisation spontanée a permis à de nombreuses espèces végétales et à l'avifaune de trouver une terre d'accueil très appréciée. La fonction sociale des potagers est aussi une caractéristique d'Avijl. La mosaïque constituée par la diversité de ses milieux amplifie indéniablement son intérêt écologique.

### Action des associations

L'association Protection et avenir d'Avijl agit pour que l'aménagement du plateau et le PPAS sauvegarde la plus grande partie du plateau ainsi que sa fonction écologique et sociale. (Contact : Georges Ingber, 5 avenue d'Andrimont, 02 374 95 83)

### Pour en savoir plus

Un livre blanc a été publié en 2006 voir sur [www.avijl.org](http://www.avijl.org)



## 6. PARC FOND' ROY

### Description générale

Cet espace vert d'environ 8 ha est situé en contrebas et en bordure de l'Institut psychiatrique Fond' Roy. Il est traversé par un chemin pavé où l'ancienne ferme vient d'être rénovée. Il est délimité par la Vieille rue du Moulin, l'avenue d'Andrimont, le Vallon d'Ohain et l'avenue Jacques Pastur.

### Historique

Les terrains appartenaient à l'abbaye de Forest avant d'être adjoints à la forêt de Soignes. Lors de la vente des parcelles de la forêt de Soignes par la société Générale, entre 1850 et 1900, ils

ont été acquis et défrichés pour y installer un sanatorium avec une ferme attenante. La partie agricole a été sauvée de l'urbanisation par les projets, non réalisés, du tracé du Ring Sud de Bruxelles. Les terrains ont été achetés en 1991 par la Région bruxelloise qui a entrepris de reconvertir le site en ferme pédagogique sous l'appellation de « Ferme d'Uccle ».

### Place dans le maillage vert

Le parc est constitué de plusieurs milieux différents : dans le fond, une zone humide aménagée par Bruxelles Environnement, comprenant une source qui alimente le Roybeek, un affluent du Geleytsbeek ; sur les pentes, des prairies pâturées par les animaux de la ferme, un potager biologique et un verger d'arbres à hautes tiges. Une zone boisée riche de quelques arbres remarquables longe l'av. J. Pastur. Le parc participe ainsi tant au maillage vert et bleu qu'à une vocation pédagogique de découverte et d'éducation à la nature.



### Action des associations

la ferme pédagogique est exploitée par l'asbl « Tournesol-Zonnebloem » qui y organise classes vertes et autres activités. Voir sur [www.tournesol-zonnebloem.be](http://www.tournesol-zonnebloem.be)



### Pour en savoir plus

Une brochure a été publiée par Bruxelles Environnement. Elle est aussi téléchargeable sur [www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be) ou directement sur [cartoweb.ibgebim.be/cartoweb/pdf/Parc%20Fond%20Roy.pdf](http://cartoweb.ibgebim.be/cartoweb/pdf/Parc%20Fond%20Roy.pdf) [http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF\\_EV\\_Parcs\\_Parc\\_Fond\\_Roy\\_FR.PDF](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF_EV_Parcs_Parc_Fond_Roy_FR.PDF)



### « Itinéraire g » du Bois de Verrewinkel au Bois de Buysdelle

Prendre l'avenue du Gui à gauche en sortant du bois, remonter légèrement avant une forte descente qui vous mène à l'avenue Dolez, à la ferme rouge (aujourd'hui restaurant Mamy Louise). Prendre l'avenue Dolez à gauche vers Linkebeek, jusqu'aux feux. Attention vous découvrirez qu'il existe au moins une piste cyclable à Uccle. Empruntez la et passez devant la chapelle Hauwaert.



Un peu plus loin, une seconde entrée du bois.



Continuer la rue principale après le feu, prendre l'avenue des Hospices, sur votre gauche se trouve l'entrée du bois de Buysdelle coupé par l'avenue du même nom.

### « Itinéraire h » du Bois de Buysdelle au plateau Engeland

Poursuivre l'avenue des Hospices et prendre la 1ère à droite après la descente : le



chemin de la Forêt remonte et tourne vers la droite. Attention c'est un sens interdit vous n'êtes pas protégé des voitures... L'avenue des Hospices et le chemin de la Forêt longent le Domaine de Latour de Frein, site inscrit sur la liste de sauvegarde depuis 1998 et zone spéciale de conservation Natura 2000.

En face de l'institut Pasteur, prendre la rue Engeland, à gauche et la poursuivre sur la droite par la petite rue pavée jusqu'au n°425, puis suivre le petit chemin du Puits : petit sentier bardé d'un grillage vert. Descendez-le, il se



poursuit par une route qui longe le plateau Engeland.

### « Itinéraire i » du plateau Engeland au Kinsendael

Après l'avenue de l'Hélianthe, le chemin du Puits redevient un petit sentier raviné qui s'élargit le long de la voie ferrée. Il forme une boucle pour passer sous le chemin de fer (ligne 26), et retrouver la ligne droite d'origine. Passer sous le pont du chemin de fer et descendre prudemment le chemin jus-



qu'au ruisseau, car la pente est raide. Avant cela, sur votre droite, quelques marches mènent à une source qui eut son succès fin des années 1970 avant qu'on ne mette en doute sa potabilité. Depuis le début de ce chemin, vous êtes sur la



« promenade verte régionale » mais vous en découvrez seulement les récents aménagements (un pont à gauche est réservé aux piétons). Vous continuez tout droit et remontez vers les maisons. Poursuivez et descendez à gauche vers la rue Engeland que vous retrouvez, ainsi que la promenade verte aménagée, bordant le Kinsendael. Vous la rejoignez face au restaurant « la branche d'Olivier » et vous vous laissez descendre jusqu'à l'entrée du Kinsendael, face à l'ancienne ferme.

## 7. BOIS DE VERREWINKEL

### Description générale

Les 19 ha du bois de Verrewinkel sont délimités par la vallée du Verrewinkelbeek qui longe la rue de Perck, les avenues du Guy et Dolez. Son relief en pente est entaillé d'un profond ravin où coule un ruisseau lors de fortes pluies.

### Historique

C'est un reliquat de l'ancienne forêt. Les terrains appartenaient à des congrégations religieuses bruxelloises avant de passer dans le patrimoine des hospices publics après la révolution française, et finalement au CPAS de la ville de Bruxelles. Ils n'ont



pas été loti contrairement à la forêt de Soignes. Le bois de Verrewinkel a été racheté par la commune d'Uccle en 2003.

### Place dans le maillage vert

Il est situé en zone verte au PRAS, classé comme site depuis 1990 et Zone Spéciale de Conservation Natura 2000. C'est un morceau de hêtraie cathédrale

au sol frais fleuri de blanc (anémones sylvie) et de bleu (jacinthe des bois) au printemps. Les tapis de jacinthes caractérisent un type spécifique de forêt, la chênaie ou hêtraie atlantique, unique en Europe et dans le monde. Son aire de répartition géographique est limitée à l'ouest de la France et au nord-ouest de la Belgique. Ce milieu est donc impérativement protégé car assez rare. Son aspect forestier en fait un intéressant biotope pour les oiseaux forestiers et les chauves-souris.

### Action des associations

Les Amis du Bois de Verrewinkel se sont opposés à l'utilisation du bois à des fins culturelles et récréatives préjudiciables à sa gestion durable. Des balades accompagnées d'un guide nature sont régulièrement organisées pour faire découvrir ce biotope particulier.

### Pour en savoir plus

<http://www.boisdeverrewinkel.be>



## 8. BOIS DE BUYSDELLE

### Description générale

Ce bois de 5 ha se situe dans le quartier de Verrewinkel, de part et d'autre de l'avenue du même nom. Entre cette avenue et le chemin des Hospices, il est traversé en diagonale, par un vallon très encaissé parcouru par un sentier. Ce vallon est couvert de hêtres. Dans le bas, se trouvent des chênes de grande taille. Les parties supérieures du bois ont été plantées de mélèzes. Le long du chemin des Hospices qui sépare le bois des terrains de la ferme Saint-Eloy, on retrouve la germandrée et la pervenche. Il y a des sources abondantes en bordure du Verrewinkelbeek qui borde le bois au sud.



### Historique

Le bois de Buysdelle provient d'un démembrement des biens de l'ancienne ferme de Nieuwenhove (13e siècle) aujourd'hui Ferme Saint-Eloy. Cette ferme, qui appartient longtemps à la confrérie du même nom, était une association de secours mutuels constituée par diverses corporations de métiers de la ville de Bruxelles. Elle fut dévolue, lors de la Révolution française, aux Hospices de Bruxelles, aujourd'hui CPAS de cette ville.

Par ailleurs, une station néolithique a été repérée par Georges Cumont, aux abords mêmes de ce bois.

### Place dans le maillage vert

Il est situé en zone verte au PRAS, inscrit sur la liste de sauvegarde comme site depuis 1998 et Zone Spéciale de Conservation Natura 2000. L'ensemble de la zone verte à laquelle il est intégré couvre plus de 21 ha. Cette zone descend jusqu'au ruisseau et englobe les propriétés de la ferme Saint-Eloy (classée depuis 1971) jusqu'au moulin rose où le ruisseau qui forme la limite communale et régionale, change de nom et devient le Linkebeek. Le bois de Buysdelle est un bois mixte, au sol frais, à la flore diversifiée de sous-bois.



### Action des associations

Les Amis du Bois de Verrewinkel veillent à la mise en valeur du bois. Des balades accompagnées d'un guide nature sont régulièrement organisées pour faire découvrir ce biotope particulier.

### Pour en savoir plus

<http://users.skynet.be/okt/buysdelle/index.htm> ou <http://users.swing.be/buysdelle>



## 9. PLATEAU ENGELAND

### Description générale

Le plateau Engeland dont l'altitude oscille entre 80 et 100 m est constitué d'un ensemble de milieux diversifiés : prairies, terres de culture, espace vert semi-naturel – zone de recolonisation. Il est délimité par le cimetière de Verrewinkel, le chemin des Pâturins et l'avenue Dolez et la rue Engeland.

### Historique

C'est une des plus anciennes zones cultivées d'Uccle, qui était constituée de fermettes entourées de pâtures et de champs. Les cartes du XVIIe siècle attestent déjà de cette situation. Les

terrains ont été acquis par la famille Brugmann qui les a revendus, divisés en plusieurs lots dans les années 1960. La province du Brabant, des banques et sociétés immobilières ont acquis ces terrains pour y ériger l'Institut Pasteur ou comme investissement immobilier.



### Place dans le maillage vert

Le plateau Engeland est une des zones noyaux des Zones spéciales de conservation Natura 2000. Sa fonction de liaison écologique entre la ZSC du Kinsendael dans la vallée du Geleytsbeek, le bois de Verrewinkel et la vallée du Buysdelle est fondamentale pour permettre la conservation des habitats et



espèces protégées. Une quinzaine d'hectares du plateau sont ainsi protégés

### Action des associations

Différents projets de lotissements du plateau Engeland ont motivé la création de comités de défense. Une demande de classement a été introduite à l'initiative des habitants et de leurs comités.

### Pour en savoir plus

[www.comiteengeland.be](http://www.comiteengeland.be)



**« Itinéraires j et k »  
du Kinsendael au  
moulin du Neckersgat  
en passant par le  
Keyenbempt**

Parcourir quelques mètres pour rejoindre la chaussée de St-Job et le pont du chemin de fer bordant la plaine du Bourdon. Prenez sur  $\pm$  150m. la partie pavée à droite du viaduc. Traversez la Chée d'Alseberg et engagez-vous sur le chemin en terre battue qui se présente face à vous « le sentier 66 », promenade verte régionale ; trois piquets



en limitent l'accès. À environ 150m. se trouve l'accès du rucher école, géré par Aloys Van Den Akker. Si la porte est ouverte, n'hésitez pas à lui rendre une petite visite. Poursuivez votre promenade sur environ 300m, franchissez le pont et reprenez le chemin en face, ne poursuivez pas votre route sur la voirie pavée. Le chemin passe entre la zone humide et les potagers pour aboutir à la rue pavée, face au moulin du Neckersgat.



**« Itinéraire l »  
du moulin du  
Neckersgat au  
Clipmolen**

Engagez-vous sur le chemin de terre directement à gauche du moulin ; il vous mènera à la rue Edouard Michiels.



Prenez la 1ère à droite, la rue Achille Reisdorff (parfois orthographié qu'avec 1 f) Rapidement à votre droite un accès carrossable privé vous conduira au domaine du Nekkersgat (anciennement Institut National des Invalides de guerre) .



Reprenez la rue A. Reisdorff et traversez la rue Egide Van Ophem pour prendre, face à vous, la rue Pierre de Puyselaer.



À moins de 100m à peine, sur votre gauche, un chemin de terre, le Sparrenweg, vous mènera à la rue de Stalle en longeant la déchetterie com-



munale

Passez sous le pont du chemin de fer et poursuivez votre trajet. Arrêtez-vous pour admirer la très belle chapelle gothique qui date du XVème siècle. La chapelle de Notre-



Dame de Bon-Secours ou chapelle de Notre-Dame des Affligés. C'est le plus vieil édifice ucclois et le premier à avoir été classé en 1938. Le cercle d'histoire d'Uccle lui a consacré une brochure de 64 pages toujours disponible (rue Robert Scott, 9).

Sur votre droite, vous longez le mur du Clipmolen que vous pouvez apercevoir au travers des panneaux de roseaux. Ensuite revenez sur vos pas pour traverser en toute sécurité.

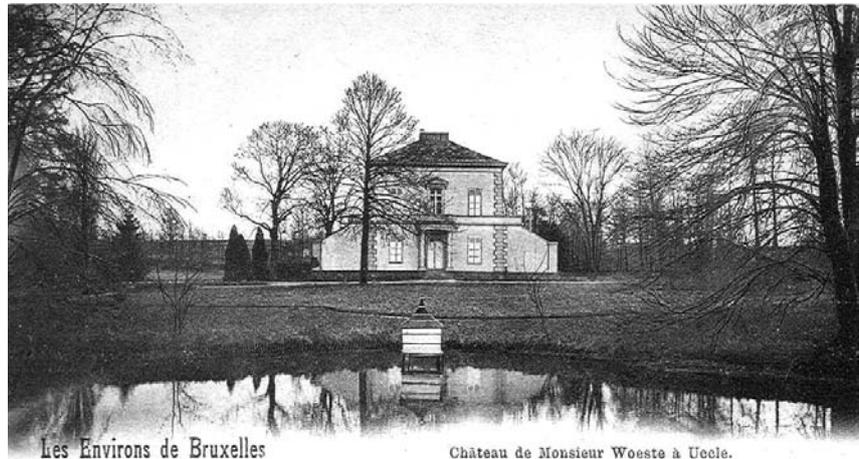
## 10. KINSENDAEL & KRIEKENPUT

### Description générale

Cet ensemble de terrains d'une quinzaine d'hectares occupe le vallon entre la rue du Roseau et le cimetière de Verrewinkel ; il est bordé et traversé par la rue Engeland et le chemin du Puits.

### Historique

Le Kinsendael est une ancienne seigneurie ayant été au fil du temps, ferme, maison de campagne, manoir ou château. À l'abandon depuis la fin de la guerre, il fut racheté en 1960 par une société immobilière tout en étant concerné par les tracés autoroutiers. Après l'abandon du projet de Ring sud, les terrains ont finalement été acquis, en mars 1988, par la Région bruxelloise.



Les Environs de Bruxelles

Château de Monsieur Woeste à Uccle.

### Place dans le maillage vert

Le Kinsendael et le Kriekenput ont reçu le statut de réserve naturelle le 26 juin 1989. Le premier est classé comme site depuis le 17 juin 1993, le second depuis le 28 avril 1994. L'en-



semble constitue un nœud important du maillage bleu bruxellois. Un étang d'une quarantaine d'ares a été reconstitué et occupe une partie de l'emplacement de l'ancien étang (remblayé en 1968 pour cause de Ring). Plusieurs arbres de cette zone inondée fin des années 1990 sont morts ou sont tombés. Ainsi, dans cet enchevêtrement d'arbres, s'est formé un échantillon de forêt inondée, une aulnée marécageuse, écosystème très intéressant et aujourd'hui, assez rare en Europe. Les eaux

pures des sources et des ruisseaux qui étaient rejetées auparavant aux égouts, coulent à ciel ouvert et sont ensuite dirigées vers le Keyenbempt.

### Action des associations

L'Association de Comités de Quartier Ucclois a mené de nombreuses actions qui ont abouti à la sauvegarde du site et à son rachat par la Région.

### Pour en savoir plus

Une brochure de 64 pages a été éditée par le Cercle d'Histoire d'Uccle, une fiche en 5 pages est téléchargeable sur le site de Bruxelles Environnement : [http://documentation.bruxelles-environnement.be/documents/IF\\_EV\\_Parcs\\_Reserve\\_naturelle\\_Kinsendael-Kriekenput\\_FR.PDF](http://documentation.bruxelles-environnement.be/documents/IF_EV_Parcs_Reserve_naturelle_Kinsendael-Kriekenput_FR.PDF)



# 11. LE KEYENBEMPT

## Description générale

Cette zone verte constituée d'une colline boisée, de potagers et de prairies humides est située entre le promontoire du Neckersgat et le Melkriek, entre la chaussée de Drogenbos et la rue de l'Étoile.

## Historique

La toponymie key signifie argile et bempt prairie humide ; celles-ci étaient très nombreuses le long des ruisseaux de la vallée de la Senne. Plusieurs de ces prairies ont été converties au maraîchage (dont le mot dérive



d'ailleurs de marais...) ou asséchées pour permettre les lotissements. Le quartier du Melkriek a été construit sur la partie du Bempt non reprise sur les plans de passage du projet du ring sud de Bruxelles. Tandis que nous devons l'existence de ce très bel espace semi-naturel du Keyenbempt à l'abandon fort heureux des projets autoroutiers sur ces terrains.

## Place dans le maillage vert

il est repris en zone verte au PRAS. Le marais riche en nombreuses mares peu profondes (magnocariçaie humide) et les prairies fauchées attirent batraciens et insectes (papillons, libellules, etc.) qui font partie du menu des oiseaux et des chauves-souris.

## Action des associations

Le Keyenbempt a été rénové en 2006-2007 par Bruxelles Environnement (IBGE) qui a réhabilité des mares dans les zones les plus basses, recréant un biotope favorable à la faune sauvage inféodée aux zones humides. Un abri à chiroptères (chauves-souris) a été créé face à la plaine du Bourdon. Les associations des deux quartiers jouxtant le site (Melkriek et Oppem & Cie) ont veillé à la remise en valeur du site.

## Pour en savoir plus

Une fiche en 5 pages est téléchargeable sur le site de Bruxelles Environnement, [http://documentation.bruxelles-environnement.be/documents/IF\\_EV\\_Parcs\\_Keyenbempt\\_FR.PDF](http://documentation.bruxelles-environnement.be/documents/IF_EV_Parcs_Keyenbempt_FR.PDF)



## 12. MOULIN DU NECKERSGAT ET PARC DU HOME DU CPAS

### Description générale

Le domaine est situé entre la rue Egide Van Oppem et la rue Keyenbempt. Il domine la vallée de la Senne et culmine à 60 m d'altitude, surplombant le Bempt. L'entrée du domaine du Neckersgat se fait par un raidillon, av. A. Reisdorff. Dans la vallée, le charmant moulin à eau fait le lien avec la zone humide.

### Historique

Cette colline témoigne d'une très ancienne présence de l'homme. On y a retrouvé des vestiges néolithiques, c'est l'un des premiers lieux occupés par l'homme à Uccle. Les bâtiments du moulin du Neckersgat qui datent de 1667, ont été classés en 1971, le site environnant en 1977. Le



château, de type néoclassique, a été construit en 1844. Le CPAS d'Uccle a racheté les bâtiments en 2005 pour y héberger son home pour personnes âgées.

### Place dans le maillage vert

Avec le Keyenbempt, le domaine du Neckersgat et le bois attenant forment un ensemble qui présente de nombreux biotopes différents, de la zone humide au bois.

### Action des associations

Le moulin a été classé suite aux actions du Cercle d'Histoire d'Uccle. Propriété de l'état, il a convaincu la Commune d'Uccle de l'acquérir en 1970 et ensuite de le restaurer.



### « Itinéraire m » du Clipmolen – Parc Raspail au Parc de Wolvendael

Face à la rue Rittweger (après la petite chapelle), empruntez le passage pour piétons qui traverse les rails de tram de la rue de Stalle et montez la rue Victor Gambier. À votre droite, derrière le grand mur de briques, se trouve le parc Raspail.

Pour rejoindre le Parc de Wolvendael et le chemin du Crabbegat, deux itinéraires s'offrent à vous : ou bien, vous reprenez la rue de Stalle en direction de l'avenue Brugmann et de l'avenue Defré ou bien vous remontez la petite rue pavée Victor Gambier en longeant le mur classé du parc, tournez à droite et descendez la rue J.B. Labarre. Traversez la chée d'Alseberg au feu rouge, continuez tout droit par la rue de Nieuwenhove et rejoignez la Place Saint-Pierre après avoir tourné à gauche par la rue du Postillon. Cet itinéraire est recommandé en dehors des journées sans voiture ; c'est celui indiqué sur la carte.

Un petit arrêt pour admirer la place Saint-Pierre, actuellement en réfection. Longez la rue sur la droite et tournez à droite rue du Doyenné, et vous rejoindrez l'avenue Defré en traversant l'avenue Brugmann à hauteur du Square des Héros.

La prudence s'impose car le trafic automobile y est dense et nous déplorons l'absence de pistes cyclables à cet endroit.

L'entrée du Parc de Wolvendael se situe face aux arrêts de bus. Les vélos n'y sont pas autorisés mais nous vous invitons à prendre le temps de parcourir, à pied, ses allées verdoyantes...



### « Itinéraire n et o » du Parc de Wolvendael au Dieweg via le Chemin du Crabbegat

Pour rejoindre le chemin du Crabbegat, vous devez ressortir du parc de Wolvendael sur l'avenue Defré et prendre, directement à votre droite, le sentier dit « chemin du Crabbegat ».

Vous longez le Cornet, la fondation Masui pour remonter vers la crête.

Le sentier est praticable à vélo mais le sable qui recouvre les pavés à certains endroits peut être source de difficultés.

Attention, le petit pont du Crabbegat est actuellement en reconstruction, vous devez emprunter la branche de gauche du chemin. Vous rejoindrez, alors, le Dieweg par la rue Kamerdelle (suivre le sentier de gauche).

Lorsque la rénovation du pont sera réalisée, vous pourrez aussi aller tout droit, passer sous le pont, et poursuivre par la rue Paul Stroobant. Vous tournez à droite au Dieweg et vous vous dirigez vers les feux tricolores que vous passez avant d'arriver devant le cimetière du Dieweg.



## 13. ÉTANG DU CLIPMOLEN

### Description générale

Cet étang longe la rue de Stalle, au coin de la rue Rittweger. Visible depuis la rue de Stalle, avant son élargissement, il est aujourd'hui caché derrière une longue palissade. L'étang a été partiellement remblayé et sa superficie considérablement réduite n'en reste pas moins la plus étendue de la vallée de l'Ukkelbeek.

### Historique

L'étang porte le nom de Clipvijver et a fort probablement été creusé pour alimenter le moulin voisin, le seul de la vallée de l'Ukkel-



beek. Le bâtiment actuel porte le nom de Clipmolen ou de moulin blanc et date de 1904. L'étang est le reliquat d'un chapelet d'étangs qui entouraient l'église Saint-Pierre.

L'étang et le moulin rappellent le passé rural de la vallée.

### Place dans le maillage vert

Cet étang est le seul grand étang de la vallée de l'Ukkelbeek à ne pas avoir été comblé dans la première moitié du vingtième siècle.

L'étang ne bénéficie pas de protection particulière, si ce n'est de faire partie d'une zone bleue et verte du PRAS ainsi que de la zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE) du parc Raspail et de la Chapelle de Stalle.

### Action des associations

La propriété du Clipmolen a fait l'objet de plusieurs demandes de lotissement qui ont suscité des réactions de l'ACQU et de SOS Kawwberg.



## 14. PARC RASPAIL

### Description générale

Situé à l'angle de la rue de Stalle et de la rue Victor Gambier, ce parc, géré par la Commune d'Uccle, comporte une pièce d'eau ornée de rocaillies et alimentée par une source locale. On y trouve quelques arbres exceptionnels dont un splendide platane, un Ginkgo biloba de grande taille, deux hêtres soudés aujourd'hui entre eux, l'un des deux étant un hêtre pleureur, un pin de Lord Weymouth, de vieux

ifs et un vieux houx femelle. Un hêtre aux feuilles laciniées a été abattu récemment. On trouve aussi dans ce parc une petite plaine de jeux pour enfants.

### Historique

Il se trouvait là jadis une maison de campagne qui fut achetée en 1770 par Jacques Joseph Plachaert, dont le fils Jean Baptiste fut maire de Louvain sous l'Empire. Entre 1845 et 1911, le bien resta entre les mains de la famille Gambier, notamment Victor Gambier qui fut échevin d'Uccle et fit fonction de Bourgmestre entre 1906 et 1908.

De 1857 à 1862, le bien fut loué à François Vincent Raspail, alors proscrit par Napoléon III. Il fut à la fois un grand savant à qui l'on doit, par exemple, les prémices de la biochimie, et un socialiste actif. Il fut aussi botaniste et il n'est pas exclu que ce fut lui qui planta l'un ou l'autre des arbres

cités ci-dessus. Rappelons qu'un boulevard de Paris porte son nom.

### Place dans le maillage vert

Classé comme site en 1995, le parc est une zone verte du PRAS. La recolonisation spontanée du parc et une gestion laissant se développer la végétation naturelle expliquent l'intérêt biologique de cet espace, à la fois parc et zone semi-naturelle, tout proche de l'habitat dense du centre d'Uccle.

### Action des associations

Le parc est géré par une asbl communale ouverte aux représentants des associations.



## 15. PARC DE WOLVENDAEL

### Description générale

Les 14,5 ha du parc du Wolvendael s'étendent entre l'avenue Wolvendael, la rue Rouge, le Dieweg, l'av. P. Stroobant et le Crabbebat. Le parc couvre ainsi le coteau sud de la vallée de l'Ukkelbeek, son altitude allant de 45 m au château à 85 m au sommet. Conçu comme un parc paysager à l'anglaise, le domaine de Wolvendael mélange pelouses, bosquets et espaces boisés de hêtres, châtaigniers et marronniers, principalement.



### Historique

Contrairement à de nombreuses idées reçues et à son aspect forestier, le parc n'a jamais fait partie de la forêt de Soignes. Après les grands défrichements du Moyen-Age les terres étaient cultivées de part et d'autre de la vallée. Le château construit en 1763 faisait partie d'un petit domaine d'environ 2 ha longeant le Crabbebat. Son extension a

été initiée par le comte Cogen à partir de 1830 par le rachat du ravin (ancien chemin remplacé par l'av. Wolvendael) et se termina par l'acquisition des terrains proches du Dieweg, par le baron Janssens, en 1913. Le parc qui est devenu propriété communale en 1921 a été classé comme site en 1972.

### Place dans le maillage vert

L'étang proche de l'av. Defré, comblé en 1910, a été recréé en 2006. Une prise de conscience de l'importance des zones humides et du maillage bleu n'y est pas étrangère. L'étang joue aussi le rôle de tampon en cas de grosses pluies d'orage et participe à la lutte contre les inondations.

Les parties forestières abritent de nombreux oiseaux qui profitent des hautes futaies et des arbres morts.

### Pour en savoir plus

Une brochure de 48 pages, en vente au Service Vert, a été éditée par une asbl communale.



## 16. CHEMIN DU CRABBEGAT

### Description générale

Le Crabbegat est un chemin creux particulièrement encaissé qui relie l'Avenue De Fré au niveau du Vieux Cornet (anciennement « Hof ten Hove ») à l'avenue Kamerdelle en suivant partiellement la bordure du parc de Wolvendael. Une branche latérale du Crabbegat se détache à mi-chemin en suivant la limite du parc pour rejoindre l'Avenue Paul Stroobant, et en passant sous un petit pont, actuellement en cours de reconstruction.

Le chemin était jadis bordé de grands hêtres dont les racines retenaient les deux talus bordant le chemin creux. La plupart de ces arbres ont hélas été abattus ces dernières années, ce qui a donné lieu à une très forte érosion de ces talus et à d'importantes cou-



lées de boue. Le chemin est pavé, surtout de pavés en quartzite rougeâtre provenant vraisemblablement de l'ancienne carrière de Tourneppe (Herisem). Près de l'embranchement subsistent les vestiges d'une ancienne glacière.

### Historique

L'étymologie de Crabbegat a donné lieu à de nombreuses controverses. Certains ont vu un rapport entre les crabes et le fait que les Francs qui donnèrent des appellations à la plupart de nos lieux-dits étaient sensés venir du pays de Waes, une région maritime. D'autres se référèrent à des crabes fossiles qui auraient été découverts en ce lieu. D'autres enfin, et nous penchons pour cette explication, ont fait remarquer que « crabbe » a eu aussi en flamand le sens d'« écrevisse », des crustacés qui auraient été nombreux dans nos ruisseaux jadis. Le Crabbegat, du moins dans sa branche qui rejoint l'avenue Kamerdelle, est un tronçon du chemin vicinal n° 11 (Crabbegat weg) qui était l'un des chemins reliant Uccle-Centre à Carloo, aujourd'hui Saint-Job. Le Vieux Cornet ou Hof ten Hove (classé en 1973), qu'on longe au bas du Crabbeweg fut

successivement un château-ferme, une guinguette très prisée par les artistes au début du XXe siècle et constitua avec ses dépendances, à partir de 1924, plusieurs habitations privées. Dans sa branche devenant ensuite avenue Paul Stroobant, le chemin passe sous un pont classé en 1972, en même temps que le parc du Wolvendael. Le chemin a été classé en 1989.

### Place dans le maillage vert

Le chemin fortement creusé est typique des chemins datant du Moyen-Age. Sa profondeur est la conséquence de l'érosion naturelle due aux fréquents passages et n'a donc rien de naturel. Il n'atteint cependant pas la profondeur du ravin du parc qui est l'ancien chemin qui liait Uccle au Broek et au Kauwberg. Les chemins creux présentent un biotope particulier de sous bois frais. Une flore et une fonge particulières s'y développent.

### Action des associations

les associations uccloises défendent ces anciens chemins creux témoins de leur histoire et de leur biodiversité.

# Natura 2000

## Natura 2000 Réseau européen de sites naturels

La politique de l'Union européenne sur la conservation de la nature repose essentiellement sur deux Directives :

- la Directive « Oiseaux » de 1979, oblige les États membres à désigner, à l'échelon européen, les zones essentielles (habitats) à la protection d'espèces d'oiseaux sauvages menacées (repris dans l'annexe de la Directive). Ainsi, pour ces habitats et les espèces d'oiseaux à protéger, des Zones de Protection Spéciale (ZPS) ont été désignées ;
- la Directive « Habitats » de 1992, complémentaire à la Directive « Oiseaux », prévoit la conservation de tous les habitats et des espèces sauvages menacés (flore et faune, à l'exception des oiseaux, repris dans l'annexe de la Directive), d'intérêt communautaire. Ainsi, pour ces habitats et ces espèces, des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont été désignées.

Tous les sites, désignés en application de ces deux Directives, forment ensemble le réseau Natura 2000.

Les zones Natura 2000 ne sont pas des réserves « fermées » ; les activités humaines restent autorisées pour autant qu'elles ne compromettent pas la conservation des habitats et des espèces présents pour lesquels les sites ont été désignés.

En Belgique, la désignation des sites a été effectuée par chacune des 3 Régions et au niveau fédéral pour un site marin situé dans les

eaux territoriales belges de la Mer du Nord. Ainsi, 229 ZPS, soit 2 964 ha (9,7 % de la superficie de la Belgique) ont été désignées et 278 ZCS, soit 3 221 ha (10 % de la superficie de la Belgique) ont également été désignées.

## Natura 2000 en Région bruxelloise

Bruxelles, ville verte...compte 8 000 ha de « vert » : Forêt de Soignes, parcs, bois, sites semi-naturels, cimetières, jardins privés, terrains de sport, etc.

Toutefois, bien que plusieurs sites soient intéressants pour bon nombre d'espèces d'oiseaux, la Région n'a pas de ZPS. Par contre, en application de la Directive « Habitats », trois ensembles de sites totalisant 2 300 ha (14 % de la superficie de la Région) ont été désignés comme ZSC.

Vu le haut degré d'urbanisation de la Région, les 3 sites suivants forment une mosaïque d'espaces et non un grand site homogène :

- Site I : Forêt de Soignes avec lisières, domaines boisés avoisinants et la vallée de la Woluwe, soit une superficie de 2 040 ha. Ce site assure le maintien de certains écosystèmes comme celui de la hêtraie, de certaines espèces animales comme le lucane cerf-volant (insecte), la bouvière (poisson) et les chauves-souris, toutes reprises dans l'annexe de la Directive « Habitats ».
- Site II : Zones boisées et ouvertes au sud de la Région, soit une superficie de 217 ha sur la commune d'Uccle (Plateaux du Kawuweg et Engeland, Verrewinkel, Buysdelle, Kinsendael-Kriekenput, Kinsenbeek et Marais du Moensberg). Ces sites ont été désignés pour la présence de deux espèces de chauves-souris reprises à l'annexe de la Directive « Habitats ».
- Site III : Zones boisées et zones humides de la vallée du Molenbeek dans le nord-ouest de la

Région, soit une superficie de 118 ha sur les communes de Jette et Ganshoren (Poelbos, Bois du Laerbeek et de Dieleghem, Marais de Jette-Ganshoren, Parc Roi Baudouin). Ces sites ont été désignés pour la présence de deux espèces de chauves-souris reprises à l'annexe de la Directive « Habitats ».

La désignation des sites Natura 2000 doit s'accompagner de mesures de conservation, de protection et de plans de gestion.

Pour répondre à ces exigences prévues dans la Directive « Habitats », Bruxelles Environnement (ex IBGE) a fixé des objectifs de conservation et de gestion pour les 3 ZSC. Ceux-ci doivent en principe être formulés dans un arrêté (un arrêté pour chacune des ZSC), adopté par le Gouvernement bruxellois. Il s'agit d'un important travail à réaliser notamment en matière de plan de gestion puisque au sein de chaque site, il faut un plan par espace. Ainsi, pour la ZSC à Uccle, au minimum 8 plans de gestion doivent être établis afin de conserver, voire améliorer ladite zone.

Outre la fixation d'objectifs et de mesures de conservation et de gestion, la Directive « Habitats » prévoit que tout projet susceptible d'affecter un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation.

### Sources d'informations :

*Les sites web :*

<http://www.biodiv.be/fr-BE>  
(Le réseau Natura 2000 en Belgique),

<http://www.ibgebim.be/Templates/Particuliers/Niveau2.aspx?id=2056&langtype=2060>  
(Bruxelles Environnement ex IBGE)

Poster réalisé à l'occasion d'une campagne de sensibilisation à Natura 2000 menée en partenariat avec le WWF-Belgium. Ce poster est en principe affiché à chaque entrée d'un site Natura 2000